

Pays-Bas

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

Les Pays-Bas comptent 94 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique leur réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Quarante-cinq de ces conventions sont conformes au standard minimum.

Les Pays-Bas ont signé l'IM en 2017 et ont déposé leur instrument d'acceptation en 2019. L'IM est entré en vigueur pour les Pays-Bas le 1^{er} juillet 2019. Le 25 novembre 2021, les Pays-Bas ont formulé une notification additionnelle pour élargir la liste des conventions couvertes par l'IM. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet. Les Pays-Bas n'ont pas notifié leurs conventions avec le Brésil, la Bulgarie, l'Espagne, la Pologne, et l'Ukraine. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM. La Pologne et l'Ukraine ont notifié leurs conventions avec les Pays-Bas aux fins de l'IM.

Les Pays-Bas ont signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant leurs conventions avec l'Allemagne, la Bulgarie, la Pologne et l'Ukraine.

Les Pays-Bas ont indiqué dans leur réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans leurs conventions avec Aruba, la Belgique, le Brésil, Curaçao, l'Espagne, les États-Unis et Sint-Maarten*.

Les conventions conclues par les Pays-Bas avec Aruba, Curaçao et Sint-Maarten* sont des accords régis par le droit interne du Royaume des Pays-Bas.

Les Pays-Bas mettent en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹³⁸.

B. Conclusion

Aucune juridiction n'a signalé de préoccupation relative à ses conventions conclues avec les Pays-Bas.

Synthèse de la réponse de la juridiction — Pays-Bas

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Oui, IM		COP
3	Algérie*	Oui, autres		COP
4	Allemagne	Non	Oui, autres	COP
5	Arabie saoudite	Oui, IM		COP
6	Argentine	Non	Oui, IM	COP
7	Arménie	Non	Oui, IM	COP
8	Aruba	Non	Non	

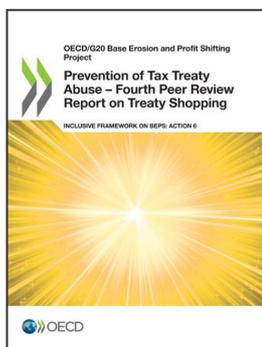
¹³⁸ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, les Pays-Bas choisissent d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM). Les conventions conclues avec Aruba, Curaçao et Sint-Maarten* ne sont pas notifiées aux fins de l'IM, car ce sont des accords régis par le droit interne du Royaume des Pays-Bas.

9	Australie	Oui, IM		COP
10	Autriche	Oui, IM		COP
11	Azerbaïdjan*	Non	Non	COP
12	Bahreïn	Non	Oui, IM	COP
13	Bangladesh*	Non	Non	COP
14	Barbade	Oui, IM		COP
15	Bélarus	Non	Non	COP
16	Belgique	Non	Non	
17	Bosnie-Herzégovine	Oui, IM		COP
18	Brésil	Non	Non	
19	Bulgarie	Non	Oui, autres	COP
20	Canada	Oui, IM		COP
21	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
22	Corée	Oui, IM		COP
23	Croatie	Non	Oui, IM	COP
24	Curaçao	Non	Non	
25	Danemark	Oui, autres		COP
26	Égypte	Oui, IM		COP
27	Émirats arabes unis	Oui, IM		COP
28	Espagne	Non	Non	
29	Estonie	Non	Oui, IM	COP
30	États-Unis	Non	Non	COP
31	Éthiopie*	Non	Non	COP
32	Fédération de Russie	Oui, IM		COP
33	Finlande	Oui, IM		COP
34	France	Oui, IM		COP
35	Géorgie	Oui, IM		COP
36	Ghana*	Oui, autres		COP
37	Grèce	Non	Oui, IM	COP
38	Hong Kong (Chine)	Non	Oui, IM	COP
39	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
40	Inde	Oui, IM		COP
41	Indonésie	Oui, IM		COP
42	Irlande	Oui, autres		COP
43	Islande	Oui, IM		COP
44	Israël	Oui, IM		COP
45	Italie	Non	Oui, IM	COP
46	Japon	Oui, IM		COP + LOB
47	Jordanie	Oui, IM		COP
48	Kazakhstan	Oui, IM		COP
49	Koweït*	Non	Non	COP
50	Lettonie	Oui, IM		COP
51	Liechtenstein	Oui, autres		COP
52	Lituanie	Oui, IM		COP
53	Luxembourg	Oui, IM		COP
54	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
55	Malaisie	Non	Oui, IM	COP
56	Malte	Oui, IM		COP
57	Maroc	Non	Oui, IM	COP
58	Mexique	Non	Oui, IM	COP
59	Moldova*	Non	Non	COP
60	Monténégro	Non	Non	COP
61	Nigéria	Non	Oui, IM	COP

62	Norvège	Oui, IM		COP
63	Nouvelle-Zélande	Oui, IM		COP
64	Oman	Oui, IM		COP
65	Ouganda*	Non		COP
66	Ouzbékistan*	Oui, autres		COP
67	Pakistan	Oui, IM		COP
68	Panama	Oui, IM		COP
69	Philippines*	Non	Non	COP
70	Pologne	Non	Oui, autres	COP
71	Portugal	Oui, IM		COP
72	Qatar	Oui, IM		COP
73	République slovaque	Oui, IM		COP
74	République tchèque	Oui, IM		COP
75	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
76	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
77	Serbie	Oui, IM		COP
78	Singapour	Oui, IM		COP
79	Sint Maarten*	Non	Non	
80	Slovénie	Oui, IM		COP
81	Sri Lanka	Non	Non	COP
82	Suède	Non	Oui, IM	COP
83	Suisse	Oui, autres		COP
84	Suriname*	Non	Non	COP
85	Tadjikistan*	Non	Non	COP
86	Thaïlande	Non	Non	COP
87	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
88	Turquie	Non	Oui, IM	COP
89	Ukraine		Oui, autres	COP
90	Venezuela*	Non	Non	COP
91	Viet Nam	Non	Non	COP
92	Zambie	Non	Non	COP
93	Zimbabwe*	Non	Non	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Taipei chinois*	Non



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « Pays-Bas », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/c21529fe-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.